

Anfh Normandie

DISPOSITIFS INDIVIDUELS

Bilan de Compétences (BC)

DÉLÉGATION ANFH À CAEN

*Pour les départements 14, 50, 61
1 rue Andréï Sakharov - 14280 Saint-contest*

Christine DENEU
Tél. 02 31 46 71 67 / c.deneu@anhf.fr

DÉLÉGATION ANFH À ROUEN

*Pour les départements 27, 76
85 A rue Jean Lecanuet - 76000 Rouen*

Justine DEKIMPE
Tél. 02 32 08 10 46 / j.dekimpe@anhf.fr

Vous voulez faire un point sur votre situation professionnelle ?

- > Pour mieux vous connaître ?
- > Prendre du recul ?
- > Réfléchir à votre avenir professionnel ?

Nous vous proposons de financer votre Bilan de Compétences (BC)

L'Anfh peut vous financer :

- ✓ *Si vous avez **2 ans d'ancienneté** dans la Fonction Publique Hospitalière (FPH).*
- ✓ *Si vous êtes **titulaire, stagiaire ou contractuel.***
- ✓ *Si vous êtes **en situation d'activité** : travail à temps plein ou temps partiel, en arrêt maladie sur les heures de sortie autorisées par le médecin, congé de paternité, congé parental, ou congé spécial, par exemple adoption, en cessation progressive d'activité, en mise à disposition.*

L'Anfh ne peut pas financer :

- ✗ *Si vous êtes en disponibilité, en congé pour convenance personnelle ou création ou reprise d'entreprise.*
- ✗ *Si votre Bilan de Compétences dure au delà de la fin de votre contrat de travail.*



Combien de temps dure l'accompagnement à un Bilan de Compétences ?

Un BC dure 24 heures maximum, dont 18 heures minimum avec le conseiller de l'organisme que vous avez sélectionné pour vous accompagner. Cela peut se faire sur votre temps de travail ou sur votre temps personnel en toute discrétion vis à vis de votre employeur.



Combien cela vous coûte ?

Nous payons la facture du prestataire.

Si vous faites le bilan sur votre temps de travail, nous remboursons votre salaire à votre employeur. Vous payez uniquement vos frais de déplacement.









Comment choisir un prestataire pour votre bilan de compétences ?

- > ***Sélectionnez des organismes certifiés QUALIOPi***
- > ***Rencontrez un conseiller bilan dans chacun des organismes sélectionnés.***
Le premier RDV est gratuit et ne vous engage pas.
- > ***Choisissez le prestataire avec lequel vous vous sentez le mieux.***
Faites-vous confirmer que la personne qui vous reçoit, est celle qui vous accompagnera pendant votre bilan.

Comment faire votre demande de financement ?



-  **1. Téléchargez le dossier**
de «demande de prise en charge» sur le site de l'Anfh.
Sélectionnez votre région - cliquez sur onglet «services aux agents» - choisissez la vignette BC ou **scanner le QR Code.**
-  **2. Complétez le dossier**
Il y a 3 parties.
 - **Volet A :**
C'est vous qui remplissez.
 - **Volet B :**
C'est le centre de Bilan de Compétences que vous avez choisi qui remplit.
 - **Volet C :**
C'est votre employeur qui remplit. Uniquement dans le cas où votre bilan s'effectue sur le temps de travail.
-  **3. Envoyez le dossier**
par la poste à l'Anfh Caen ou Rouen en courrier recommandé avec accusé de réception.
-  **4. Nous étudions votre dossier** dans le mois qui suit sa réception.
-  **5. Si tout est bien rempli, nous vous renvoyons notre accord** de financement.
-  **6. Vous pouvez commencer votre Bilan de Compétences le mois suivant la réception de notre accord.**

Par exemple :

En novembre, j'envoie ma demande.

En décembre, l'Anfh étudie mon dossier et m'envoie l'accord de financement avec la convention tripartite.

Je peux commencer mon Bilan de Compétences dès le mois de Janvier !